

**COMPTE RENDU
DE L'AG
NATIONALE
2017 DU
COMITÉ DE
LIAISON DES
RETRAITÉS - CLR**

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

Boite 29 - 80 rue de Montreuil

75011 PARIS

Tel : 01.44.64.64.44 - Fax : 01.43.48.96.16

E-mail : clr@solidairesfinancespubliques.org

Avril 2017

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
**Finances
Publiques**

C'est sous la présidence de Gilles VERDIER, ancien membre du bureau national du syndicat et CAPiste, et en présence de Denis HABOUZIT, Secrétaire national, que s'est déroulée notre AG.

Rapport de trésorerie

1 - CLO PERETTI - Trésorière

D'une manière traditionnelle, l'AG débute par la présentation du rapport de trésorerie par Clo PERETTI qui, en préambule, rappelle que les retraités sont, depuis le dernier congrès, adhérents de la section à laquelle ils appartiennent lors de leur départ en retraite. Sur option, ils peuvent demander à être rattachés à celle de leur domicile.

A la même période de l'année, c'est-à-dire en mars, 996 cotisations avaient été enregistrées pour 2016 et 987 (dont 37 nouveaux retraités) pour 2017.

Ainsi, après quelques années en légère diminution, le nombre de retraités adhérents est redevenu à peu près stable (2014 : 1826 ; 2015 : 1802 ; 2016 : 1670) mais le nombre de retraités qui ne renouvellent pas leur cotisation est toujours trop important. Nous reviendrons sur ce dernier point avec les interventions des superviseurs des comptes (Francis SALVAN et Monique CLAIRET), des camarades retraités et d'Henri HERRERA.

Clo rappelle que la cotisation est à régler en début d'année, pour l'année en cours et non pour l'année suivante. De fait, certaines cotisations parviennent au CLR, comme il se doit, de janvier à mars mais concernent l'année antérieure. Ces retards de paiement obligent à l'envoi de relances...ce qui occasionne un travail supplémentaire pour le CLR et un surcoût de frais de correspondance pour la trésorerie nationale.

Clo précise que la comptabilité est informatisée et qu'à chaque fin de mois une « balance recettes/dépenses » est effectuée pour faciliter le suivi et le contrôle des comptes mais également celui du nombre d'adhérents.

Elle informe l'assemblée qu'un nouvel outil nommé « Jackal » a été livré par les informaticiens du bureau national de Solidaires FiP ... mais que celui-ci n'est pas un outil comptable, ce qui oblige (pour des raisons techniques) à faire une double manipulation des chèques encaissés.

En ce qui concerne la SEA (Section d'entraide automobile) les cotisations restent stables (31 pour 2015 et 30 pour 2016). Il semble que la quasi-totalité des adhérents soit des retraités.

Après avoir détaillé le montant des recettes et des dépenses, elle indique que pour l'exercice présenté, le résultat est déficitaire.

Cette année, l'assemblée générale annuelle du CLR s'est tenue le jeudi 23 mars 2017, dans les locaux de Solidaires rue de Montreuil à Paris.

Un retour aux sources qui a fait chaud au cœur aux 90 camarades retraité-e-s présent-e-s à cette AG malgré, pour certaines et certains, la distance et le montant des frais à engager.

Comme il se doit, notre assemblée générale proprement dite, a été précédée par un hommage rendu à nos camarades et ami-e-s retraité-e-s qui nous ont quittés durant l'année écoulée. Un moment d'intense émotion en leur mémoire.



2 - Francis SALVAN superviseur des comptes

Après avoir précisé que les documents présentés n'appellent pas d'observation, Francis tient à préciser que le résultat déficitaire annoncé doit être corrigé. En effet, en fin d'année 2016, la trésorerie du CLR enregistrait un excédent de disponibilité sur le compte bancaire.

Compte tenu que statutairement à Solidaires FiP il n'y a qu'une « seule trésorerie » (et non une trésorerie nationale et autant de trésoreries que de sections), le CLR a fait un reversement de l'excédent à la trésorerie nationale et enregistré ce versement en dépense. L'exercice 2016 n'est donc pas en réalité déficitaire, il était au contraire excédentaire.

Sur les effectifs du CLR, Francis attribue en partie la baisse constante du nombre de cotisants à :

- ▶ l'influence du changement de nom de syndicat ;
- ▶ et la disparition du Guide du contribuable.

Pour lui, la cotisation doit rester l'un des éléments de fidélisation des anciens actifs.

Enfin, il déplore que le système informatique « Jackal » qui n'est pas au point, soit un handicap pour le CLR.

Sur les effectifs du CLR, un débat s'instaure avec les camarades retraités qui précisent :

▶ que c'est être bien pessimiste que de dire que le montant des cotisations doit être un élément de fidélisation. Le CLR existe par l'intermédiaire de l'UNIRS et de la FGR qu'il faut faire vivre ;

▶ qu'il est inexact de penser que la diminution du nombre d'adhérents soit liée au montant de la cotisation puisque celle-ci est déductible de l'IR (sauf quelques exceptions) ;

▶ que fidéliser les retraités, c'est faire vivre au plan local nos entités CLR et essayer de réunir les retraités au cours d'une AG départementale annuelle ;

▶ qu'il faut se demander ce que font les « sections » pour fidéliser les agents retraitables et être attentifs aux départs dans l'année ; il appartient aux sections de fidéliser les agents avant leur départ en retraite ;

▶ qu'il ne faut pas oublier qu'en 2011 et 2012, il y a eu de nouvelles dispositions législatives concernant les retraites comme par exemple celle concernant le départ des parents de trois enfants, ce qui de fait a augmenté ces années-là le nombre de retraitables ;

▶ est-ce que les camarades qui renoncent sont très âgés ... est-ce qu'ils expriment leur motivation ?

Enfin, qu'il faut continuer notre combat syndical (en matière de pouvoir d'achat, de logement, de santé ...) et qu'élaborer un revendicatif en faveur de nos retraités nous permettra de conserver nos adhérents au moment du passage actif/retraité.

Réponses d'Henri HERRERA, président du CLR.

Henri fait remarquer qu'il n'a jamais été question de baisser le montant des cotisations mais que cette année, il n'y a effectivement pas eu d'augmentation, contrairement aux actifs, puisque les pensions n'ont pas été revalorisées. Il précise que la cotisation CLR est uniquement basée sur le montant de la pension perçue de la fonction publique.

Il assure l'assemblée que fidéliser nos actifs et retraités est un souci permanent du CLR qui s'attache à connaître les motifs des non adhésions au CLR ou au non renouvellement.

Ainsi, il peut apporter quelques précisions sur les causes de la diminution du nombre des retraités CLR. Celles-ci proviennent :

▶ du changement de nom du syndicat, qui a généré de 2012 à 2013, 350 non renouvellements ;

▶ du report de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans ;

▶ du nombre d'actifs retraitables qui retardent leur départ afin de se constituer une surcote ;

▶ du désintérêt à lire et donc à recevoir la presse de notre syndicat « l'Unité » qui est remplie de sigles, incompréhensibles pour les personnes qui ne sont plus dans les services (plus d'unité, plus de GPC = plus de cotisation) ;

▶ du ras le bol des services de la part des agents qui ne veulent plus entendre parler de la DGFIP, qui ne font même plus de pot de départ en retraite, ce qui entraîne de fait, une désaffection des agents qu'ils soient actifs, retraitables ou retraités ;

▶ sans oublier le nettoyage du fichier des adhérents qui n'ont plus payé leur cotisation au CLR 2 années consécutives.

Suite à ces échanges, le rapport de trésorerie soumis au vote de l'assemblée est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité

Henri HERRERA, président du CLR

Le bureau du CLR

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le président fait une présentation rapide du fonctionnement du CLR :

1 - la totalité des membres élus de l'équipe du CLR se réunit trimestriellement rue de Montreuil ;

2 - une partie de l'équipe est, en sa compagnie, de « permanence » tous les mardis dans les locaux de **Solidaires**. Il s'agit de :

▶ Clo PERETTI et de Marie Françoise GRIALOU nos comptables ;

▶ Marie-Thérèse NOUI (Mitou), notre secrétaire, qui s'occupe des relations avec Patricia MORAND (qui met en page notre journal) et des travaux d'impressions ;

▶ Monique CLAIRET qui gère tous les retours des journaux ou courriers et qui, tel un détective, part à la recherche des nouvelles adresses des adhérents ;

▶ Denis PALLANT qui s'occupe de la boîte mail du CLR ;

▶ Jacques SELVES qui traite le courrier, le suivi des chèques et les relations avec la banque ;

▶ Marie-Françoise, Marie-Thérèse et Thi-Trinh sont au comité de rédaction du journal. Ce dernier étant alimenté par les écrits de certains membres résidant en province ;

▶ et Gisèle FREY qui a en charge le traitement de certains dossiers particuliers des retraités (traitement des demandes de prêts auprès du Bureau national ou d'aides financières ponctuelles auprès de la solidarité ou bien encore celui de l'égalité F/H).

Enfin, il y a Marc VEYRAT qui compte tenu de ses fonctions au sein du Bureau de la FGR, a du mal à être présent tous les mardis.

C'est toute cette équipe qui met sous plis les journaux et autres envois du CLR.

Sans véritablement entrer dans les détails, Henri fait le tour de l'activité 2016 du CLR. Il revient sur l'outil informatique « Jackal ». Ce nouvel outil permet la gestion du fichier des adhérents de notre syndicat. Très apprécié des sections, qui comptent en moyenne 150 à 200 adhérents, il est peu pratique pour le CLR qui en compte près de 2000... Nous attendons ses prochaines évolutions qui devraient nous permettre, notamment, de donner un droit d'accès au fichier à nos correspondants départementaux par le biais du site de Solidaires FiP.

Nos publications

Sur la fidélisation des adhérents actifs, Henri informe l'assemblée qu'une camarade du bureau du CLR a participé très, très activement à la rédaction de trois brochures estampillées « **Solidaires finances** » (Le guide des retraites de la fonction publique ; le guide des agents contractuels et le guide des retraites des agents contractuels).

Ces guides sont transmis par le CLR aux actifs qui sont à deux ou trois années de la retraite ce qui nécessite un gros travail de recensement de ces agents.

Sur le bulletin de liaison du CLR, il précise qu'un effort important a été porté sur les sujets d'actualité, notamment sur la « procédure de référencement des mutuelles et sur le « revenu universel ou de base » et « sur les minima sociaux » porté ou non par les candidats à la présidentielle.

Ce bulletin de liaison, comme son nom l'indique, devrait être un moyen d'informer de l'activité des retraités de tous les départements.

S'adressant à la salle, Henri lance un appel « **à vos plumes** » car c'est aussi à vous de faire vivre ce journal !

Plusieurs interventions de la salle.

« *Heureusement qu'il y a ces articles du bulletin de liaison du CLR qui sont très intéressants et très appréciés !* »

Certains font à nouveau remarquer qu'il n'est plus nécessaire de leur transmettre l'Unité qui, selon eux, ne s'intéresse pas assez aux retraités mais surtout aux actifs et qui, ce qui a déjà été dit, est truffé de sigles incompréhensibles pour ceux qui sont en dehors des services.

Les ZUS (Zones Urbaines Sensibles)

Pourquoi parler de ces zones sensibles ? Il s'agit d'un dossier complexe traité par Henri qui n'entrera pas dans les détails. Mais sachez qu'un décret paru en 1995 permettait aux agents exerçant dans ces zones d'obtenir un cadencement accéléré de leur carrière. Or, la DGFIP n'a pas appliqué ce décret, ce qui a pénalisé financièrement les agents concernés. La défense des agents pénalisés, de quelque manière que ce soit, étant un atout fort de notre syndicat, celui-ci s'est emparé du dossier depuis 2013. Une reconstitution des carrières de chaque agent lésé a été effectuée.

Beaucoup de procédures, de technique de reconstitution, le travail est long et fastidieux mais le dossier évolue et des recours devant divers TA sont en cours.

Certains camarades retraités sont également impactés.

Henri qui a apporté au Bureau national, son aide en matière de reconstitution de carrière, suit de très près les dossiers des camarades retraités. Il demande à ces derniers de le contacter afin de faire le point sur ce sujet.



Avant de continuer ce tour d'horizon de l'activité du CLR, Henri passe la parole à Gisèle FREY qui commente rapidement le résultat d'un premier dépouillement de l'enquête menée, en 2015 et 2016, par le CLR

En 2015 et 2016, des questionnaires sur « les éléments de carrière pouvant impacter le niveau de pension suite aux réformes des retraites » ont été transmis aux nouveaux retraités. Cette étude avait pour but de faire la comparaison entre le niveau des pensions servies aux Femmes et aux Hommes.

Malheureusement, nous n'avons eu que 67 réponses pour 2015 et 38 pour 2016 soit au total 105 réponses qui concernaient 54 Femmes et 51 Hommes sur environ 300 questionnaires envoyés.

► 9 réponses concernaient des ex agents de catégories C. C'est peu de réponse proportionnellement au nombre d'agents de catégorie C partant en retraite (environ 33 % des départs et proportionnellement aux nombres d'agents adhérents de catégorie C) ;

► 35 réponses concernaient des ex agents de catégories A + ou A ++ dont 9 Conservateurs des Hypothèques - Hommes.

Sur ces 105 agents :

► 81 avaient effectué une carrière complète à la DGFiP ; 30 avaient effectué une carrière dans le secteur privé puis dans le secteur public.

► 81 avaient effectué une carrière complète à la DGFiP ;

► 30 avaient effectué une carrière dans le secteur privé puis dans le secteur public.

Henri HERRERA reprend la parole au sujet de la FGR (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

Avant de parler de la FGR, Henri rappelle le nom des camarades qui siègent dans cette instance (au nom de Solidaires FiP) depuis le dernier congrès qui s'est tenu à Caen en juin 2016 :

► Bureau national : Marc VEYRAT

► Commission exécutive :

- Marc VEYRAT (titulaire) et Henri HERRERA (suppléant) ;

- Thi-Trinh LESCURE (titulaire) et Marie-Françoise GRIALOU (suppléante)

Concernant l'activité de la FGR, Henri rappelle brièvement (Marc VEYRAT en parlera plus à fond dans son intervention) que la FGR a perdu environ 14 000 adhérents avec le départ du SE UNSA (Syndicat des enseignants du premier et du second degré d'UNSA Education) mais que :

Suite aux modifications législatives :

► 9 ont vu leur pension subir une décote ;

► 36 ont au contraire vu leur pension majorée du fait d'une surcote (ce qui corrobore ce que disait précédemment Henri concernant les actifs retraitables qui retardent leur départ afin d'acquérir une meilleure pension grâce à de la surcote) ;

► 21 ont quitté les services en ayant un taux de remplacement inférieur à 75 %.

En conclusion à la DGFiP, il y a peu de différence entre la situation des Femmes et des Hommes ... sauf que les hommes ont des grades plus élevés.

Il est toutefois à noter, que contrairement aux idées reçues, pas mal d'hommes ont aussi eu recours au « temps partiel » durant leur carrière.

Gisèle conclut en disant qu'elle n'est pas certaine que le rapide dépouillement du questionnaire soit le fidèle reflet de la réalité concernant la population de nos adhérents CLR.

Une étude complète et détaillée sera fournie ultérieurement.



► toute l'équipe du CLR a le souci constant de prendre toute sa place au sein des instances nationales de la FGR ;

► nous y avons des représentants ainsi que dans les instances régionales et départementales (CE) ;

► lors des AG du CLR ainsi que dans le bulletin de liaison, nous avons demandé à nos camarades de s'investir et de participer massivement aux Assemblées départementales et aux CE départementales.

Il nous faut continuer nos efforts si nous souhaitons que la FGR-FP garde son originalité et sa représentativité.

Intervention de MarcVEYRAT sur la FGR



C'est en tant que membre du Bureau national de la FGR, élu au dernier congrès de la FGR comme représentant de **Solidaires finances Publiques et en charge du dossier « fiscalité » que Marc se présente aux camarades.**

Il rappelle que la FGR est une structure associative de caractère pluraliste et unitaire, créée en 1936 par Marthe PICHOREL (institutrice) qui en a été la première présidente.

La FGR est un outil de défense des intérêts des retraités de la fonction publique ; qu'elle réunit avec toutes ses composantes. Elle agit auprès des pouvoirs publics et dans le cadre de sa participation aux diverses instances de représentation des salariés de la fonction publique.

La FGR veut être et rester pluraliste et unitaire par sa composition, malgré la tempête qu'elle a traversée récemment avec le départ du SE UNSA. Elle se veut unitaire dans sa participation à différentes structures représentatives de retraités de la fonction publique. Ce pôle des retraités regroupe près de 200 000 membres, au travers d'associations regroupant des retraités de la police, de la gendarmerie, des armées et des officiers de la marine nationale ...

Elle est aussi unitaire par ses relations syndicales, d'une part, avec les principales fédérations et syndicats de fonctionnaires et, d'autre part, avec les unions confédérales de retraités avec lesquelles elle se réunit régulièrement.

La FGR disposait d'un siège de titulaire et d'un suppléant au sein du CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées) qui a laissé sa place au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) dans lequel la FGR, en tant que telle est représentée. Cette représentativité devrait se retrouver localement au sein des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

La FGR rassemble des adhérents appartenant à des syndicats enseignants (qui en constituent la plus grosse partie), mais d'autres syndicats comme Solidaires FiP, FO impôts, et une association l'ARFEN (Association des retraités fonctionnaires de l'Éducation nationale qui regroupe environ 1 000 adhérents du SE UNSA qui ont décidé de se structurer pour continuer à faire vivre la FGR tout en versant leur cotisation à l'UNSA). Il y a aussi des adhérents directs (certains du SE UNSA), qui ne sont pas ou plus syndiqués mais se reconnaissent dans les messages portés par la FGR.

A ce stade de son intervention, Marc lance un appel aux camarades présents dans la salle afin qu'ils participent à la vie locale de la FGR !

Ceci étant dit, Marc en vient aux actions de la FGR.

Le dernier trimestre 2016

a été riche en communication adressée aux responsables locaux, notamment en matière fiscale avec le projet de loi de finances pour 2017 comportant des mesures fiscales électoralistes (réduction d'impôts par exemple) ;

En matière de protection sociale la Commission exécutive nationale de la FGR a adopté une motion sur les « complémentaires santé et le référencement », sous l'impulsion, il faut le dire des représentants de Solidaires FiP.

En 2017

avec le groupe des neuf, il y a eu :

- ▶ l'organisation le 13 janvier 2017, au CESE (Conseil économique, social et environnemental) d'un colloque sur la place des retraités dans la société – pouvoir d'achat et autonomie- auquel ont participé 300 militants. Plusieurs membres du bureau du CLR ont participé à ce colloque ;
- ▶ au Sénat, une rencontre nationale des acteurs de l'aide à domicile, au cours de laquelle trois thèmes ont été abordés (les besoins d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, les conditions de travail de l'aide à domicile et les difficultés des structures existantes et l'avenir du secteur).

Tout dernièrement, la FGR FP s'est adressée aux candidats à l'élection présidentielle afin d'exposer l'ensemble des problèmes rencontrés par les retraités de la fonction publique sur l'évolution de la pension, le statut de la FP, le refus de caisse de retraite spécifique, l'accès au soin et la perte d'autonomie.

Cette démarche a fait l'objet d'un communiqué de presse.

S'agissant plus particulièrement des actions 2016/2017 des retraités en faveur de leur pouvoir d'achat et donc d'une augmentation de leur pension.

Dès le mois de juin 2016, le groupe des neuf (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraité-e-s FGR-FP, LSR) a proposé une action d'ampleur pour le 29 septembre 2016, avec pour thème revendicatif « la défense du pouvoir d'achat des retraités et une véritable revalorisation des pensions au 1er octobre 2016 ».

Deux mois plus tard, en août 2016, l'inter UCR (Union confédérale des retraités) proposait pour sa part, une action pour le 30 septembre 2016. Action qui s'est finalement tenue le 20 septembre sous la pression de la CFDT et de l'UNSA, alors même qu'il y avait convergence des revendications sur l'évolution des pensions.

Chacun sait qu'un appel à la mobilisation a été lancé par le groupe des neuf pour le jeudi 30 mars 2017 avec manifestations à Paris et en province afin de dénoncer, une nouvelle fois, la dégradation du pouvoir d'achat des retraités conséquence de :

- ▶ la non revalorisation des pensions ;
 - ▶ l'instauration, depuis 2013, de la taxe de 0,3 % de CASA (contribution additionnelle en faveur de l'autonomie et de la dépendance
 - ▶ prélèvement social sur les pensions de retraite mis en place par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2013) ;
 - ▶ la perte de la ½ part pour les veuves et veufs ;
- la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants ;
- ▶ la prise en compte du patrimoine pour l'attribution de l'APL.

Il faut à tout prix maintenir et renforcer la mobilisation qui le 30 mars doit être très forte ... Très forte car le mot « retraité » semble faire très peur y compris au monde politique qui ne le prononce presque plus, même pas dans les discours des candidats à la présidence de la République où on ne parle que des retraites et non des retraités, cette faune de nantis, de privilégiés.

Pour conclure, Marc rappelle que tous les camarades peuvent suivre toutes les infos sur le « Courrier du Retraité » mais que pour coller au plus près de l'actualité, la FGR va mettre en place « une newsletter » qui paraîtra en fonction de l'actualité.

La question de sa diffusion est posée. Pour la recevoir, il faudra en être demandeur auprès de sa section départementale FGR puisque le CLR ne peut communiquer les adresses courriel de ses adhérents.

Henri reprend la parole au sujet de la FGR

Il dresse un bref compte rendu de la réunion annuelle BN de la FGR / Syndicats nationaux affiliés à la FGR dans laquelle il représentait notre organisation syndicale Solidaires FiP le 28 janvier.

Suite à l'intervention d'un représentant du SNES-FSU (Syndicat national des enseignements de second degré, premier syndicat des personnels enseignants) qui rappelait que la FGR ne devait s'occuper que des problèmes des retraités et pas de ceux des actifs ... Henri a été contraint de rappeler que conformément à l'orientation de notre syndicat, nous ne pouvions ignorer les propositions des différents candidats, les attaques contre le statut de la FP, les suppressions d'emplois, les menaces sur les retraites, ainsi que toutes les propositions contraires à notre orientation et qui auraient des conséquences sur le niveau de vie de toutes et tous. Nouvelle intervention d'un permanent de la FSU... qui indique que la FGR-FP a besoin de Solidaires FiP, pour montrer qu'elle n'est pas un regroupement de syndicats d'enseignants FSU... Henri a, à son tour, rappelé qu'à Solidaires FiP, depuis le départ du SE UNSA, nous « surveillons » le fonctionnement de la FGR-FP, et que si la FGR devait ne devenir effectivement qu'un regroupement de syndicats d'enseignants FSU, nous serions amenés à prendre toutes nos responsabilités...

Suite à cette intervention de Henri, un camarade de la salle exprime sa satisfaction de travailler dans son département avec la FGR

« Je ne siège au bureau de la FGR qu'avec des enseignants. Nous sommes actifs. Sans la FGR j'aurai l'impression d'être orphelin car nous ne sommes que 6 Solidaires / FGR dans mon département. »

Suite à ces rapports et échanges, le rapport d'activité soumis au vote de l'assemblée est adopté à l'unanimité.

*Intervention
de Gérard
GOURGUECHON
sur l'UNIR-S*



Gérard Gourguechon commence par rappeler les raisons de l'existence de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités de l'Union syndicale **Solidaires**. Au départ, il s'agissait de faire se rencontrer et militer ensemble des retraités et des retraitées adhérents aux fédérations et syndicats membres de **Solidaires**. Il y avait aussi l'idée que la population « retraitée » est une population très importante en nombre (plus de 16 millions de personnes en 2017) et que le mouvement syndical doit encore être présent auprès de ces salariés « en retraite ».

La syndicalisation de cette population est un enjeu social important : nous sommes certes « en retraite », mais nous ne sommes pas « en retrait » de la société.

Le regroupement a tout d'abord concerné les secteurs « retraités » des structures nationales qui organisaient effectivement à l'interne leurs adhérents retraités : **Solidaires Finances Publiques**, Sud Rail, Syndicat National des Journalistes, SNA Banque de France, Sud Caisse d'Épargne, Sud Crédit Agricole, etc. Puis nous ont rejoint, dans les départements, des personnes retraitées désirant quitter, soit la CFDT, soit la CGT, pour des désaccords sur les orientations prises par leur ancienne confédération. Ces personnes adhèrent à **Solidaires** comme retraitées par le biais du **Solidaires** de leur département de résidence, n'ayant pas de structure nationale de rattachement dans l'Union syndicale **Solidaires**.

Toutes les structures syndicales tournées vers les personnes retraitées rencontrent les mêmes difficultés que celles évoquées par les militantes et les militants du CLR : il est difficile de « fidéliser » les adhérents quand ils partent en retraite.

Et pourtant, les raisons de se syndiquer sont nombreuses pour les personnes retraitées. La défense de notre pouvoir d'achat, c'est tout le combat qui peut être mené contre les réformes des retraites qui, depuis 1993, n'ont pas cessé de reculer l'âge de départ en retraite et de diminuer le taux de remplacement.

Ce sont aussi les actions pour une revalorisation des pensions en fonction de l'évolution des salaires. Les liens entre les « actifs » et les « retraités » sont évidents : les fonctionnaires retraités sont payés par le budget de l'État et les retraités du privé sont payés par les cotisations des salariés en activité. Nous avons donc intérêt à ce qu'existe une fiscalité juste permettant d'alimenter les budgets publics et que la masse salariale servant de base aux cotisations sociales soit importante (c'est-à-dire, pas de chômage et de bons salaires pour « les jeunes », qui sont

nos enfants et nos petits-enfants). Et à l'UNIRS, nous essayons d'ouvrir notre dossier revendicatif à tout ce qui peut concerner la personne retraitée dans la société : la place qui leur est faite, la reconnaissance du bénévolat, la défense de l'accès aux soins, l'exigence d'un service public de l'aide à l'autonomie et sa prise en charge par la Sécurité sociale au moyen d'une contribution de l'ensemble des revenus, et pas seulement par la contribution des seuls retraités, etc.

Au cours de la dernière année, le groupe des neuf organisations de retraité-e-s, avec notamment la CGT, FO, la FSU, Solidaires, la FGR-FP, la CFTC, la CFE-CGC, a fait un bon travail d'élaboration de revendications communes et d'engagement de mobilisations. Au cours des prochaines années, nous aurons très certainement à poursuivre, en toute indépendance politique, ces mobilisations : la campagne électorale qui précède l'élection présidentielle annonce plutôt des promesses de nouvelles régressions pour le plus grand nombre.

Dès le 30 mars 2017, ensemble, nous saurons rappeler notre attachement à la justice sociale.

*Intervention
de Denis HABOUZIT
Secrétaire national de
Solidaires FiP*



L'actualité du prélèvement à la source, à l'ordre du jour du Comité Technique de Réseau du même jour, illustre bien la mandature qui s'achève, par la promesse non tenue d'une remise à plat de la fiscalité.

Pour les contribuables, en tout cas les salariés et retraités, que cette modalité nouvelle de recouvrement ne dispense pas du dépôt de la déclaration, il ne s'agit pas réellement d'une simplification, nonobstant la question de la temporalité en cas de baisse notable de revenus.

Le taux de recouvrement spontané de l'IR, qui était de 98,5 %, sera probablement plus faible par analogie avec celui de la TVA.

Pour la DGFIP, le prélèvement à la source constitue bien une charge accrue : outre la mission d'assiette qui demeure, l'accueil et le contentieux vont évidemment augmenter, tout comme les enjeux du contrôle fiscal. Pour faire face à ces charges supplémentaires, la « non-suppression » de 600 emplois est une mascarade.

Denis informe l'assemblée que «le syndicat publiera un Guide du Prélèvement à la Source 2018».

Campagne électorale oblige, Solidaires Finances Publiques a bien entendu produit son traditionnel « Bilan Fiscal du quinquennat ». Les expressions de Solidaires Finances Publiques doivent contribuer à alimenter le débat démocratique, que permet difficilement le climat particulier de cette campagne. Bien évidemment, **Solidaires Finances Publiques** tient ses engagements, notamment du combat permanent contre les thèses d'extrême droite, et on ne peut que se féliciter de ne pas être les seuls à le faire dans le monde syndical.

Les évolutions de la DGFIP sont brutales et souvent précipitées dans leur mise en œuvre. Les agents, leurs représentants, tout comme les élus, sont informés tardivement et ne sont pas écoutés.

De manière schématique, on peut qualifier ces évolutions par trois caractéristiques :

- ▶ **un désengagement et un désinvestissement** des missions, du secteur public local au maillage de l'ensemble des missions. Le service public aux collectivités se dégrade sous tous ses aspects ;
- ▶ **une concentration départementale**, supra départementale, régionale, voire nationale des services ;
- ▶ **de mauvais choix stratégiques et budgétaires.** Ainsi, au cours des 15 dernières années, plus de 8 milliards ont été investis dans des applications informatiques. Sur ces 8 milliards, 2,5 l'ont été en pure perte, sur des projets abandonnés : opérateur national de la paye (ONP), Copernic, ... **et autant ont été investis sur des applications qui ne fonctionnent toujours pas**, et qui continuent à absorber beaucoup plus de crédits que prévu. Le reste alimente des applications livrées par versions successives souvent mal adaptées aux besoins des utilisateurs.

Le combat syndical, malgré un taux de participation aux grèves et manifestations qui est loin d'être négligeable, a du mal à mobiliser l'immense majorité des collègues. Dans la même logique d'inversion de la hiérarchie des normes que la Loi Travail, les évolutions du management public permettent de moins en moins d'amender, d'améliorer, voire d'éviter les orientations régressives en terme de gestion et de rémunération. Ces orientations sont souvent fixées sur des échéances pluriannuelles, de 2016 à 2020 notamment, qui outrepassent largement le terme des mandats politiques.

En interne, **Solidaires Finances Publiques** poursuit ses engagements de Congrès, par exemple dans le cadre des travaux revendicatifs sur le sujet du financement de la dépense publique et de la protection sociale, question qui interpelle aussi bien les actifs que les retraités, et qui démontre concrètement la nécessité de maintenir le lien intergénérationnel, fondamental aux valeurs de notre syndicalisme.

*Intervention de Benoîte MAHIEUX
Secrétaire nationale de Solidaires FiP*

**Intervient sur la procédure de référencement
qui est imposée par la fonction publique et par Bruxelles.**



Le Ministère de Bercy procède au nouveau référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire, la convention liant le Ministère et la MGEFI étant arrivée à son terme fin mars 2017.

Rappelons que depuis l'abrogation de l'arrêté « Chazelles » en 2005 et les injonctions de la commission européenne, les ministères ne peuvent plus subventionner les mutuelles historiques à hauteur de 25 % maximum.

S'ils souhaitent référencer un ou plusieurs opérateurs de protection sociale complémentaire (mutuelles, assurances, organisme de prévoyance) ils doivent procéder à un appel d'offres européen. Ils peuvent participer au financement des mutuelles, s'ils le souhaitent, à hauteur maximum du plafond des transferts de solidarité.

Remarquons qu'il n'y a aucune contrainte pour la fonction Publique d'État :

- ▶ pas d'obligation de procéder au référencement ;
- ▶ choix du nombre d'opérateurs de protection sociale complémentaire ;
- ▶ participation facultative au financement (plafonné aux transferts de solidarité).

Mais à Bercy, la pression des fédérations syndicales a contraint le Ministère :

- ▶ à se lancer dans une procédure de référencement ;
- ▶ à ne référencer qu'un seul opérateur avec un cahier des charges très précis, contraignant, discuté dans différents groupes de travail ;
- ▶ à financer l'organisme qui sera retenu à hauteur du plafond des transferts de solidarité (4 millions d'€).

Ce cahier des charges, objet de l'appel d'offres, correspond aux souhaits des agents et n'a plus rien à voir avec le projet initial de Bercy.

Au-delà, **Solidaires Finances** revendique le principe fondateur des mutuelles : solidarité entre générations, entre revenus, entre « malades » et « bien portants », adhésion sans questionnaire médical. Cependant, **Solidaires Finances** s'inscrit dans la revendication plus globale d'une prise en charge à 100% de l'ensemble des soins par la Sécurité Sociale, à l'instar de la société solidaire que prévoyait le Conseil National de la Résistance.

À ce jour, les opérateurs ont déposé leur candidature et Bercy examine toutes les propositions reçues pour un référencement qui devra être acté courant mai.

Interventions de camarades de la salle.



Sur les mutuelles

Un camarade précise « que la MGEFI, va elle aussi intégrer Istya et Harmonie Mutuelle. » Il craint « qu'avec tous ces regroupements, tout va disparaître au sein de grands groupes où nous n'aurons plus notre mot à dire, que ce sera la disparition des mutuelles. »

Il insiste pour que « les syndicats (dont **Solidaires**) se bagarrent pour obtenir dès maintenant la prise en compte des cotisations mutuelles dans l'impôt sur le revenu, ce qui compensera la faible participation des employeurs publics (contrairement au secteur privé). »

Il rappelle que « **Solidaires** demande que tous les remboursements de sécurité sociale soient pris en charge à 100 % par l'État, qu'avec la disparition des mutuelles, les complémentaires santé n'ont plus de raison d'exister. »

Sur un autre sujet

Un camarade intervient sur « les rumeurs » qui ont circulé par méls selon lesquels le CLR quitterait, sans autre forme de procès, la FGR. Il demande que le Président du CLR remette les choses à leur place !

Pour Henri HERRERA, Président du CLR, cette façon de procéder n'est pas, et n'a jamais été dans l'esprit de notre organisation syndicale. S'il doit y avoir débat, nos AG en sont le lieu privilégié. Nous avons des réunions de bureau, des AG départementales, un Conseil Syndical, un Congrès.

Le président du CLR fera dans les jours qui viennent un courrier au responsable de la diffusion de ces rumeurs pour le lui rappeler.

Election du bureau

du Comité de liaison des retraités – Solidaires FiP

Le président de séance, Gilles VERDIER, annonce la liste des candidats à cette élection 2017 en faisant remarquer qu'il y a une exacte parité.

Section	NOM	PRENOM
630	AUBERT	Marie-Christine
920	BOUFFARTIGUE	Philippe
830	BRUGNEAUX	Michèle
810	CAMMAS	Gérard
940	CLAIRET	Monique
220	CLERAN	Raymonde
920	FREY	Gisèle
750	GRIALOU	Marie-Françoise
440	HECKER	Claudine
D78	HERRERA	Henri
170	LESCURE	Thi-Trinh
440	MARCHAND	Jean-Louis
910	NOUI	Marie-Thérèse
910	PALLANT	Denis
940	PERETTI	Claudette
590	RENAUD CHARPENTIER	Alain
170	SALVAN	Francis
750	SELVES	Jacques
780	TIJOU	Philippe
920	VEYRAT	Marc
490	VERDIER	Gilles



Le bureau du CLR cru 2017 est élu à l'unanimité

Il est 13 heures 09, il est temps d'aller trinquer à l'amitié et de prendre un excellent repas dans une ambiance très conviviale. Ce fut un moment très important, qui nous a permis de resserrer les liens qui nous unissent, d'autant plus qu'il se déroulait dans « notre maison » rue de Montreuil.

Merci à l'équipe des permanents de la rue de Montreuil (cuisiniers, Bureau et Secrétariat national) d'avoir, une nouvelle fois œuvré pour le plus grand bonheur des retraités de l'organisation.

A l'année prochaine !

